

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le treize décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PARENT, Maire.

Etaient présents : PARENT Gérard, BIGARRE Marie-Josèphe, LEGRAND Céline, LEROY Guillaume, LECONTE Nathalie, DEFRES Jérémy, LECLERE Laure, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : DELANGE Guy (a donné pouvoir à LEGRAND Céline)

Absents : RUEL Denis, LEBLOND Patricia.

Secrétaire de séance :

Inventaire communal – sortie d'actif :

C15 citroen - R1 2182 pour 2500€

Monoposte magister + mogiciel I2 2183 ,pour 1763.12^e

Photocopieur I4 2183 pour 1255.80

€

Subvention Guillaume de Normandie - Montfarville :

M. le Maire présente la demande de l'école Guillaume de Normandie concernant une subvention en faveur de quatre enfants de la commune qui vont participer à une classe découverte en Région Centre du 1^{er} au 7 avril 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accorde à l'unanimité une subvention de 20€ par enfant à l'école Guillaume de Normandie et autorise M. le Maire à signer toute pièce complémentaire à cette délibération, cette dépense sera imputée à l'article 65748 du BP 2017.

Participation scolaire SIRSEV : M. Leroy se retire des délibérations et du vote.

M. le Maire présente le courrier reçu de Mme la Présidente du SIRSEV (école de Montfarville) demandant l'approbation de la participation aux frais de scolarités des enfants scolarisés à l'école et domiciliés sur la commune, soit 920.21 € pour l'année 2015/2016 par enfant. La participation est due pour les quatre enfants qui ont obtenu une dérogation ; par contre cinq enfants ont été inscrits sans notre accord. Il est proposé au conseil de participer pour ces enfants à hauteur de la moyenne départementale.

Après en avoir longuement délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, de participer à hauteur de la moyenne départementale pour les enfants sans dérogation, et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette délibération.

Informations et questions diverses :

- Cérémonie des vœux le

- Armoire sous le préau
- Date travaux de voirie
- Travaux logements

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gérard PARENT.

